



Stratégie de développement durable 2025

Des scénarios possibles à la stratégie souhaitée pour le territoire de CCA :

1^{er} Agenda 21 communautaire

A. Contexte et méthodologie

B. Calendrier

C. Proposition de scénario stratégique de Développement Durable préférentiel

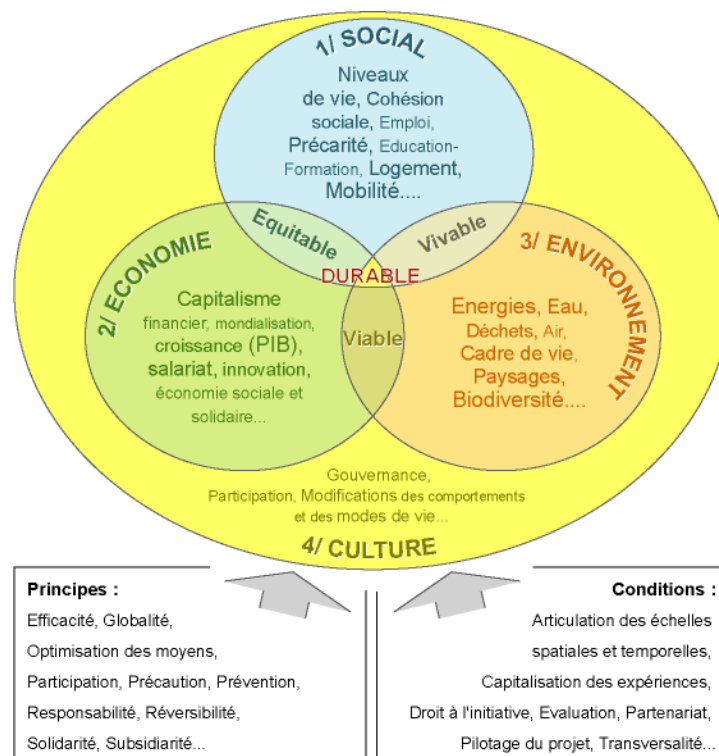
A. Contexte et méthodologie

C'est quoi le Développement Durable ?

Nous reprenons les éléments de définition les plus couramment admis et déjà présentés lors des ateliers de 2010/2011 sur le passage en Communauté d'Agglomération :

Les principes fondamentaux du Développement Durable ont été définis formellement dans le rapport « Notre futur à tous » présenté à l'O.N.U par Mme Brundtland en 1987 : **« Le développement durable est un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »**. De fait, c'est le Sommet de la Terre à Rio en 1992 qui en a mis les principes dans le débat public.

Dans la pratique, l'approche globale et transversale inhérente au Développement Durable est schématisée selon ses 3 dimensions enchevêtrées, la 4^{ème} dimension étant celle de la gouvernance et de la participation des acteurs.



On peut reformuler ainsi une démarche de Développement Durable :

1/ LE SOCIAL (la finalité) : *Faire en sorte que le développement humain soit au service des populations et de la cohésion sociale...*

2/ L'ECONOMIE (le moyen) : *... en continuant à produire des richesses pour assurer les revenus de chacun et les financements collectifs...*

3/ L'ENVIRONNEMENT (condition n°1) : *... en respectant les ressources naturelles dans les processus de production (selon l'état des technologies), pour aujourd'hui et pour les générations futures...*

4/ LA CULTURE & LA GOUVERNANCE (condition n°2) : *... et par des processus de gouvernance et de participation des citoyens, afin de faire évoluer les comportements.*

Dans l'opinion et les médias, le développement durable tend fréquemment à être réduit à sa dimension écologique, ce qui est une dérive de sens. Pour être durable et ambitieux, le Développement a besoin du « moteur économique ».

Les principes transversaux du Développement Durable :

- **Globalité** : *de la planète... au local*
- **Transversalité** : *entre les 4 dimensions du DD*
- **Subsidiarité** : *traiter les problèmes au plus près de l'endroit où l'on peut les résoudre*
- **Solidarité** : *avec les personnes les plus fragiles ici... et ailleurs (pays pauvres)*
- **Efficience** : *choix des solutions technologiques les plus efficaces au meilleur coût global*
- **Prévention** : *“mieux vaut prévenir que guérir”*
- **Responsabilité** : *application du Principe Pollueur Payeur (redevances eau, taxe sur les activités polluantes, déchets, taxe Carbone...)*
- **Participation** : *“tous concernés, tous décideurs, tous acteurs”*

=> La finalité est de limiter l'impact de la poursuite du développement humain sur les ressources (notamment non renouvelables), par des choix techniques adaptés et des changements de comportements.

En guise d'illustration, on peut classer du « plus » durable au « moins » durable, les choix suivants :

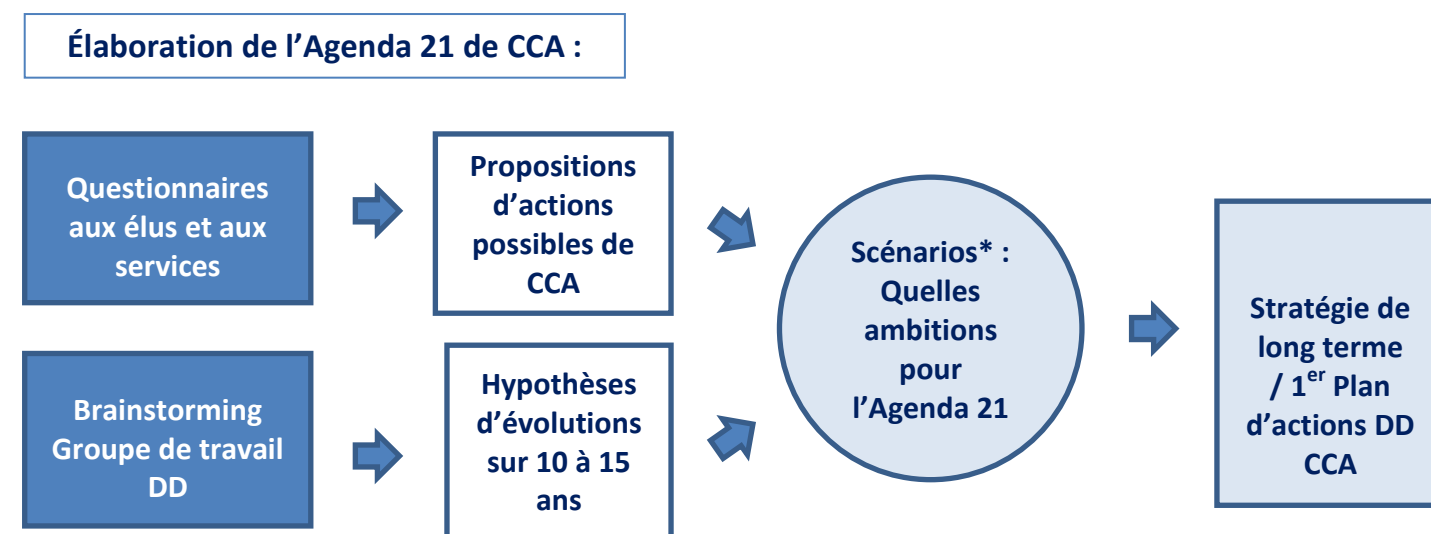
- | | |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| ⇒ réutilisation > réparable > recyclable > jetable | (déchets) |
| ⇒ maintenance préventive > réparation > abandon | (matériels) |
| ⇒ non-consommation > économies > gaspillage | (énergies) |
| ⇒ prélèvement ressources renouvelables > épuisement | (eau, bois) |
| ⇒ réversibilité > artificialisation > irréversibilité | (sols) |
| ⇒ respect de la diversité du vivant > disparition espèces | (nature) |

Quel périmètre à l'Agenda 21 local ?

- « **institutionnel** » (politiques publiques des collectivités – communes et EPCI, en lien avec leurs principaux partenaires) : **c'est le choix de CCA pour ce premier Agenda 21 local.**
- « **territorial** » (collectivités + concertation importante avec les acteurs privés, associatifs, entreprises, citoyens...)

But de la démarche :

Dégager une stratégie de développement durable à partir de propositions d'actions sous forme d'hypothèses avec une vision d'avenir du territoire à l'horizon 2020 à 2025.



* Les quatre scénarios étudiés sont les suivants :

- **Scénario A « déjà durable »** le scénario tendanciel : les effets des actions en cours ou déjà décidées ;
- **Scénario B « feu de tout bois »** : (dominante verdissement actif des politiques locales - investissements spécifiques)
- **Scénario C « rigueur et cohésion »** : (dominante gestion économe et cohésion sociale ; voie réglementaire prioritaire sur les investissements)
- **Scénario D « développement éco-logique »** : dominante attractivité économique du territoire (développement lié à la société de l'information et aux éco-activités)

Mis en perspective, regroupés et synthétisés, ils ont permis d'élaborer un scénario stratégique de développement durable présenté ci-après.

Préambule à la lecture du scénario stratégique de développement durable :

L'Agenda 21 de CCA constituera d'abord un cadre de référence stratégique et de travail pour la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre de ses propres missions et actions.

L'Agenda 21 de CCA a vocation à créer progressivement une culture commune du Développement Durable entre les élus et les services (avant une ouverture aux autres acteurs via le Conseil de Développement de CCA ?)

A l'inverse, l'Agenda 21 de CCA n'est pas un document établissant des règles ou des prescriptions, qui s'imposeraient aux compétences des communes. Celles-ci sont libres de s'approprier ce travail et d'en décliner ses intentions à leur niveau.

Quelques questions préalables et éléments de contexte...

Quelle image du territoire CCA aujourd'hui ?

- Une dichotomie nord / sud = littoral / intérieur
- Attractivité littorale (résidences secondaires + tourisme)
 - ➔ Conséquences sur les prix de l'immobilier
- Notoriété extérieure par Concarneau et Pont-Aven
- Croissance démographique modérée, avec des différences nord / sud
 - ➔ Conséquences sur le vieillissement en zone littorale
 - ➔ Effet domino sur les communes rétro-littorales (actifs avec enfants)
- Croissance constructive et foncière forte à très forte (résidences secondaires, décohabitation, taille des parcelles)
- Troisième bassin d'emploi de la Cornouaille
 - ➔ L'évolution du nombre d'emploi faiblement positive
 - ➔ Le ratio emploi/actifs stable entre 1999 et 2008
- Ecart sociaux (encore ?) modérés
- Potentiels fiscaux et financiers du simple au double
- Cadre de vie +++ (sauf algues vertes ?) / offre culturelle (4 Ass)

Quelles perspectives probables (interne) d'ici 2025 ?

- Polarisation urbaines accentuées : Concarneau/Trégunc - Rosporden (Pôle d'Echange Multimodal)
- Attractivité résidentielle du territoire : poursuite de l'effet « Grand Ouest » (départ de la région parisienne) + effet LGV ?
- Densification des opérations immobilières futures / passé
- Priorité demain : Extension ou renouvellement urbain ?
- Plan de Déplacement Urbain / T.A.D ➔ renforcement du fonctionnement interne CCA vers les pôles ?
- Impacts sociaux et dépenses publiques de l'augmentation des coûts des énergies (chauffage, déplacements,...)
- Services publics et privés OK sauf petit commerce dans les bourgs, santé demain ?
- Social : précarité, pauvreté, désordres sociaux « gérables »
 - ➔ jusqu'à quand ?

Moins de dotations d'Etat => conséquences différentes selon les scénarios ?

- ➔ **Plus de fiscalité locale**
- ➔ **Et/ou « moins » de projets (en valeur, étalement dans le temps,...)**
- ➔ **Et/ou optimisation des moyens financiers (mutualisations, Pacte financier, partenariat avec financement privé)**

Dans quelles proportions, selon les objectifs politiques des élus ?

B. Calendrier

- **Juillet – Août 2011**

Enquête « développement Durable et Agenda 21 » auprès des élus et des services de CCA et des communes

- **Septembre à Décembre 2011**

Hypothèses d'actions et élaboration des scénarios par le Groupe de travail « Développement Durable » de CCA

5 réunions :

- 1^{er} septembre 2011
- 27 septembre 2011
- 7 novembre 2011
- 22 novembre 2011
- 22 décembre 2011

- **Janvier à mai 2012**

Concertation avec les conseillers communautaires via les commissions :

- Commission Aménagement / Habitat : 17 janvier & 9 février
- Commission Développement Economique / Tourisme : 21 février & 28 mars
- Commission Cohésion sociale : 15 mars & 25 avril
- Commission Transports et Déplacement : 27 avril
- Commission Environnement : 2 mai
- Commission Culture / Communication : 3 mai

- **Juin – octobre 2012**

Echanges et validation d'un scénario stratégique préférentiel

- Envoi d'une proposition de scénario stratégique préférentiel pour avis aux Conseillers Communautaires : du 09 juillet au 22 octobre
- Prospective financière sur le scénario préférentiel juillet – août
- Bureau 11 septembre
- Séminaire annuel des Conseillers Municipaux : 22 septembre
- Commissions de CCA octobre et novembre

- **Novembre – décembre 2012**

Validation de l'Agenda 21 de CCA

- Bureau communautaire : 27 novembre
- Conseil Communautaire : 13 décembre

C. Scénario stratégique de développement durable

ENJEUX	Orientations stratégiques	CE QUI EST FAIT (pour mémoire)	CE QUI EST EN COURS	CE QU'IL EST ENVISAGÉ DE FAIRE	
				Actions ou politiques relevant des compétences de CCA	Exemples d'actions ou politiques permettant d'assurer une cohérence des politiques territoriales - compétences relevant des partenaires de CCA (communes...)
I. Aménager et protéger					
Enjeu 1 : Aménager durablement le territoire	1-1 Composer des formes urbaines de qualité et économes en espace (densification) et agréables à vivre		111 - Dans le cadre de la déclinaison du SCoT, accompagner les communes vers la « densification urbaine »		
			112 - Organiser toutes les extensions urbaines avec des outils adaptés (orientations d'aménagement; lotissements communaux, ZAC,...)		
			113 - Localiser les zones destinées à la production de logements, en particuliers sociaux, dans une logique de cohérence intercommunale.		
					114 - Développer des opérations de type ZAC sous maîtrise communale : proportion de logement sociale, en accession sociale à la propriété,...
					115 Généraliser une politique fiscale pour inciter à la densification et à la mise sur le marché des terrains constructibles (versement pour sous- densité, majoration IFNB,...)
					116 Concevoir et construire au moins 1 « éco-quartier » avec habitat en éco- construction par commune d'ici 10 ans => promotion extérieure
					117 Mener des opérations de renouvellement et de requalification urbaine <u>en priorité</u>
				118 Mettre en place une politique d'urbanisme autour de la qualité des espaces publics	
	1-2 Peser sur les prix du foncier et de l'immobilier		122 - Permettre d'intervenir significativement sur le marché au niveau du PLH (acquisition de réserves foncières publiques, valorisation des friches industrielles...), conventions avec la SAFER Bretagne et l'EPF de Bretagne) avec les communes		
				123 Inciter les communes à utiliser des dispositifs fiscaux sur les opérations d'aménagement pour alimenter la constitution de réserves foncières (taxe sur le changement de destination des terres agricoles => constructibles, niveau de la Taxe d'Aménagement,...)	
			124 Etablir des clauses anti-spéculatives dans les opérations publiques (donner les outils)		
1-3 Valoriser la trame verte et bleue (TVB) du territoire	121 signature d'une convention cadre avec Foncier de Bretagne				
			135 - Proposer des mesures de gestion des milieux inclus dans la TVB (inventaires de biodiversité...)		
		131 - Etablir un outil de suivi de la TVB à l'échelle intercommunale			

		132 - Travailler à la prise en compte de la trame verte et bleue dans les milieux urbains et sur ses franges (« la nature dans la ville », coupure d'urbanisation interne, intégration paysagère,...)			
		133 - Reprendre a minima la TVB du SCoT dans les PLU des communes.			
		134 - Assurer une cohérence intercommunale entre les différentes TVB des PLU			
	1-4 Préserver le capital des terres agricoles pour l'alimentation		141 Suivre l'évolution des espaces agricoles sur les communes du territoire et intervenir ponctuellement sur le marché (convention SAFER pour réserves d'échanges)		
				142 - Étudier la faisabilité de réserves foncières agricoles communautaires pour l'installation d'agriculteurs (# pépinière d'entreprise)	
					143 - Mettre en place des conventions avec des organismes ou associations agricoles pour mettre en place des expérimentations sur les terrains laissés en friche (littoral)
					144 Protéger plus fortement les espaces dédiés à la préservation de l'agriculture sur le long terme (exemples : arrêté de Zone Agricole Protégé, opération de PAEN (périmètre de Protection et Aménagement des Espaces agricoles et Naturels), en lien avec le CG29, sur les secteurs soumis à la très forte concurrence des loisirs et de l'urbanisation
	1-5 Aménager le littoral de façon équilibrée (respect de la loi littoral, régler les conflits d'usages, lutter contre la spéculation foncière...)		150 - Décliner les prescriptions du SCoT dans les PLU des communes littorales.		
					151 - Prendre en compte les risques de submersion marine (Plan de prévention en cours pour les communes concernées)
	Enjeu 2 : Protéger le cadre de vie et la qualité des paysages	2-1 Protéger le paysage et lutter contre les nuisances de l'affichage publicitaire			211 Identifier les vues remarquables et les « points noirs » paysagers (étude paysagère par CCA)
212 Mettre en place des actions de prévention/suppression des publicités/pré-enseignes (inventaire des dispositifs avec l'aide de la DDTM 29)					
213 Développer / généraliser les règlements locaux de publicité à l'échelle communale, voire communautaire					
214 Mettre en place la taxe locale sur la publicité (déjà en place à Concarneau)					
2-2 Préserver et renouveler le bocage (paysage, eau, sols, bois,...)			221 Contribuer à la valorisation du bocage agricole : filière bois-énergie, charte de gestion durable, programmes de replantation de haies sur talus,...		
			222 Dans le cadre du contrat de Baie, opération de diagnostic « Breizh Bocage » en cours		
				223 Développer des actions de reconstitution ciblée de la trame bocagère (Breizh Bocage)	
					224 Soumettre les arasements de talus à autorisation préalable du Maire dans tous les PLU
					225 Intégrer les éléments d'un inventaire bocager exhaustif dans les PLU (classement des talus et haies, prescriptions spécifiques de protection de l'existant)

	2-3 Mettre en valeur le patrimoine bâti	231 Opérations aidées de ravalement de façades			
				232 Opérations de ravalement de façades cadrées par des études de coloration	
					233 Développer les AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ex-ZPPAUP) comme outil de protection du patrimoine à l'échelle communale
Enjeu 3 : Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques	3-1 Rechercher un équilibre entre le bon état de l'eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages (finalité du futur SAGE) et réduire les nuisances liées au développement des algues vertes			310 Etudier les cas où l'entretien des cours d'eau chez les particuliers pourrait être conditionné à l'instauration d'un droit de passage (circuits de randonnées)	
		311 Poursuivre l'entretien des cours d'eau et rivières			
		312 - Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de baie : améliorer l'atteinte d'équilibre de la fertilisation azotée chez un maximum d'exploitants et de surfaces du bassin versant (réduction des risques de lessivage)			
		313 - Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de baie : développer des actions foncières de regroupements parcelles par des échanges amiables			
		314 - Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de baie : développer des actions de sensibilisation pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires (agri, collectivités, particuliers)			
			315 Portage administratif et financier des aides de l'Agence de l'Eau accordées aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation sur le périmètre du contrat algues vertes		
	3-2 Assurer une bonne qualité bactériologique de l'eau dans les zones d'élevage conchylicole (estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien)			321 Développer des actions tournées vers les collectivités (boues, compost) et entreprises industrielles (traitements des rejets eaux usées)	
					322 récolement de l'ensemble des plans d'épandage des exploitations et entreprises agricoles (DDTM)
	3-3 Mettre en conformité les installations d'assainissement non collectif et réfléchir à la compétence future de CCA en matière d'assainissement			334 - Promouvoir des formes d'assainissements semi-collectifs et individuels plus écologiques (phyto-épuration) dans le respect des principes de limitation de l'étalement urbain définis par le SCoT	
		331 Mutualiser au niveau communautaire un dispositif de suivi des mises aux normes des installations ANC non acceptables			
		332 Aider les foyers les plus modestes à mettre en bon fonctionnement leur ANC « non acceptable » dans les secteurs les plus sensibles (aide OPAH)			
		333 Lancement d'une étude sur la prise de compétence éventuelle « assainissement » par CCA (accompagnée d'une réflexion plus large sur la sécurisation de l'approvisionnement en eau).			

	3-4 Sécuriser localement l'alimentation en eau potable (qualitatif et quantitatif)			341 Aider à l'acquisition de dispositifs hydro-économiques pour les habitants via l'OPAH et/ou le SAGE		
				342 Etablir une politique incitative afin de développer la récupération d'eau pluviale (auprès des agriculteurs en particulier, vente de récupérateurs, règles dans les PLU, obligations des aménageurs)		
					343 - Etudier une politique de maîtrise de consommations d'eau (tarification incitative ≠ tarifs progressifs) et étude de réduction des pertes en réseau (ex. : compteurs sectoriels)	
					344 - Etudes et diagnostics pour la réutilisation des anciens captages d'eau « en sommeil » (fermés, abandonnés ou non utilisés)	
	3-5 Protéger et gérer les cours d'eau et les zones humides	351 Poursuivre les travaux d'entretien – réhabilitation en bord de rivières				
			352 Intégrer les ZH inventoriées dans les SAGE et contrat territorial dans les documents d'urbanisme (zonage + prescriptions)			
			353 Plan Algues Vertes : Développer une politique d'acquisition foncière des zones humides « stratégiques »			
				354 Diagnostiquer le niveau d'intervention souhaitable (intervention ou « laisser faire ») sur les zones humides et les biotopes identifiés		
Enjeu 4 : Développer la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables	4-1 Optimiser les consommations énergétiques dans un contexte de renchérissement des prix des énergies fossiles (fioul, électricité, gaz)			411 Dans le cadre du PCET, viser la production de l'équivalent de 20% de la consommation énergétique du territoire par des énergies renouvelables d'ici 10 ans (sensibilisation des entreprises, des particuliers,...)		
				412 - Dans le cadre du PCET, créer un fond de concours spécifique « économies d'énergies » pour les diagnostics et les travaux des communes		
					413 - Mener des diagnostics thermiques pour l'ensemble des bâtiments communaux (« Conseil en Energie Partagé » ou bureaux d'études privés)	
					414 - Inciter les autres acteurs à l'arrêt des gaspillages électriques (éclairage public, enseignes commerciales,...) => engagement dans l'écrêtement des pics de consommation (Eco-Watt), pollution lumineuse nocturne (Grenelle 2)	
	4-2 Développer les énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, photovoltaïque, éolien, méthanisation, ...)	421 Achever la mise en place de la filière bois-énergie avec charte de gestion pour le bois-bocager par un développement des chaufferies et réseaux de chaleur dans les communes (objectif de 2000 T dans les piscines en 2013 à 5000 T en 2017)				
			422 Etudier avec le VALCOR une valorisation supplémentaire de la chaleur de l'usine d'incinération pour la valorisation des déchets verts en bois énergie			
				423 - Comme alternative à la mise en œuvre d'éoliennes sur le territoire, étudier la fourniture de CCA par de l'électricité d'origine renouvelable (dite « verte ») pour soutenir des projets de production éolien sur d'autres territoires		
				424 - Etudier les potentiels de méthanisation sur le territoire (micro-usines, valorisation des boues de STEP...) dans le cadre de la future SCIC « Energies Bois Sud Cornouaille »		
				425 - Etudier les gisements d'énergie renouvelables disponibles sur le territoire dans le cadre de la future SCIC « Energies Bois Sud Cornouaille »		

	4-3 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique			431 – En lien avec le futur schéma départemental d’adduction d’eau porté par le CG29, anticiper sur les problèmes de disponibilité en eau (potable / irrigation) : réduire les pertes des réseaux et réduire la consommation chez les usagers (dispositifs hydro-économiques)	
					432 Etudes des risques de submersion marine
					433 Etudes des risques d’inondations + PPRI
Enjeu 5 : Sensibiliser pour mieux comprendre	5-1 Eduquer et sensibiliser les enfants et le grand public		513 Versions synthétiques des rapports annuels de CCA (indicateurs stratégiques + explications pédagogiques)		
				514 Utiliser les 2 espaces aquatiques pour communiquer sur les thématiques liées à l’eau et aux énergies (sensibilisation-communication)	
		511 Actions dans les écoles sur la nature, l’eau, les déchets, le compostage, le patrimoine			
		512 Participer systématiquement aux journées / semaines de sensibilisation / prévention (déchets, eau, énergie, déplacements...)			

II. Habiter et vivre sur le territoire

Enjeu 6 : Pour un habitat accessible et durable	6-1 Produire des logements en résidences principales répondant à la diversité des besoins		611 Intégrer les objectifs du SCOT et du PLH dans les PLU à réviser (mise en compatibilité)			
			612 Répertorier les logements vacants et les réinvestir			
			613 - Assurer le suivi annuel de l’atteinte des objectifs du SCOT et du PLH (observatoire)			
			614 - Exploiter le fichier commun de demande locative sociale du Finistère et le mettre en rapport avec les souhaits des communes en matière de production de logements sociaux.			
	6-2 Permettre l’accession à la propriété	621 - Informer sur le PTZ + (en lien avec PLH + OPAH + ADIL)				
				622 - Dans le cadre du PLH, instaurer une politique foncière (maîtriser le foncier pour avoir une politique interventionniste et maîtriser le coût de certaines opérations)		
				623 - Dans le cadre du PLH, étudier la mise en place d’aides directes auprès des primo-accédants, éventuellement avec des critères d’éco-conditionnalité, partenariats avec des banques...		
	6-3 Améliorer le parc existant (déperditions énergétiques, habitat indigne, adaptation)			633 - Editer un guide pour les particuliers de la rénovation en écoconstruction (en lien avec le Bâtiment Durable Armoricaïn)		
		631 - Accompagner la rénovation du parc de logement social public existant, en concertation avec les bénéficiaires (assistance technique et/ou financière)				

				634 – Dans le cadre du futur PCET, étudier le cofinancement d’une prestation individuelle de diagnostic thermique pour les particuliers	
				635 – Dans le cadre du futur PCET, étudier l’opportunité d’un diagnostic thermique collectif du parc existant (thermographie aérienne) pour répertorier les secteurs à améliorer.	
		632 - Volet « Habiter Mieux » de l’OPAH (rénovation thermique)			
Enjeu 7 : Répondre aux besoins sociaux des publics spécifiques	7-1 Animer un relais d’Assistantes Maternelles (RAM), agir auprès de la petite enfance	711 Animation et coordination d'un RAM communautaire depuis le 1 ^{er} janvier 2012, issu des services préexistants (mutualisation, service de proximité)			
			712 Evaluer les besoins en modes de garde pour jeunes enfants, avant la scolarisation y compris sur des horaires atypiques.		
			713 Etablir des liens avec les compétences Multimédia, Musées et de coordination culturelle et de lecture publique		
			714 Organiser des manifestations du type « Salon du Livre et de la Petite Enfance », soutenir/promouvoir les programmations culturelles (théâtre, musique, arts plastiques, ...) pour jeunes enfants		
			715 Améliorer l’accès à l’information sur les modes d’accueil pour les habitants : réalisation d’un livret d’information sur les structures existantes, communication via le site internet CCA.		
				716 - Renforcer et formaliser le rôle d’Observatoire du secteur de l’accueil de la petite enfance : réaliser un schéma des modes d’accueil à l’échelle de CCA.	
				717 - Etudier et favoriser la mise en place de nouveaux modes de garde pour jeunes enfants, par les assistantes maternelles, permettant la socialisation des jeunes enfants dans des lieux adaptés à leurs rythmes, alternatifs à l’école et aux centres de loisirs, lieux « passerelle ».	
				718 - Former les animateurs en matière culturelle grâce aux compétences internes à CCA	
				719 - Favoriser le développement d’une ludothèque sur le territoire, éventuellement itinérante.	
					710 - mettre en place des cotisations gratuites des assistantes maternelles dans les bibliothèques (le cas dans certaines communes).
7-2 Loger, informer et accompagner les personnes âgées		725 - Se préparer à répondre à l'obligation d'informer et d'orienter le public des personnes en situation de handicap, mentionnée par le Conseil général dans la convention d'agrément du CLIC			
				727 Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées :	

				727a en adaptant l'offre aux besoins en matière de transports (ne pas limiter l'accès au TPMR à la détention d'une carte d'invalidité)			
				727b en développant le réseau d'entraide de bénévoles / visiteurs à domicile au niveau communautaire, sur la base d'une charte et dans le cadre d'un partenariat avec les associations existantes			
				727c en promouvant l'utilisation d'outils de communication accessibles (déficients visuels, auditifs, ...)			
		721 - CLIC de niveau 2 : Conseiller et informer les personnes âgées sur leurs droits, le maintien à domicile et les structures d'hébergement, coordonner les partenaires et mettre en œuvre une démarche d'évaluation (agrément qualité des établissements sociaux et médico-sociaux)					
		722 Assurer le maintien à domicile des personnes âgées par les aménagements intérieurs (OPAH et logements sociaux adaptés), par la mise en place de services de transport adaptés (TPMR, TAD, ...)					
		723 Evaluer les besoins futurs en matière de structures et services (lien avec le schéma gérontologique 29) / Valoriser le rôle de centre de ressources et d'observatoire du CLIC pour le conseil à la mise en place de projets structurants pour les personnes âgées					
		724 Mise en place et coordination d'actions collectives en particulier intergénérationnelles (Semaine bleue)					
						728 Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées en promouvant un dispositif coordonné d'assistance à la population en cas de risques (inondation, canicule, épidémie, ...) dont la responsabilité incombe aux Maires	
	7-3 prévenir les incivilités et l'insécurité				733 Développer une politique tarifaire sociale des services de CCA (accès aux équipements sportifs et culturels, aux manifestations en fonction des revenus ou autres difficultés (handicaps, ...))		
					734 Développer les actions en faveur des publics en difficulté dans le cadre de l'ensemble des compétences de CCA, y compris en favorisant l'accessibilité aux services et équipements de CCA.		
			731 Mise en place du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention contre la Délinquance (CISPD)				
			732 Mise en œuvre / coordination des actions décidées par le CISPD et qui visent à promouvoir les actions de bonnes conduites et à prévenir l'insécurité auprès du grand public (santé, sécurité routière, ...), en fonction des besoins repérés (veille et état des lieux permanents)				
							736 former les animateurs des associations intervenant auprès des jeunes et créer un réseau

	7-4 mettre en œuvre une politique d'accessibilité			743 Etudier les conditions d'obtention du label tourisme et handicap pour les Musées des Beaux-Arts de Pont Aven et de la Pêche de Concarneau (attractivité du territoire)	
				744 Rendre le transport collectif et les bâtiments de CCA accessibles aux personnes touchées par l'un des 4 types de handicaps.	
				745 Produire des outils de communication (site internet, plaquettes, ...) accessibles	
				746 Rendre accessibles les zones économiques communautaires, en lien avec les plans de mise en accessibilité des espaces publics des communes	
		741 Mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité et réalisation des diagnostics sur les Etablissements Recevant du Public de CCA			
		742 Réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments			
Enjeu 8 : Collecter, trier et réduire les déchets	8-1 Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés (Plan Local de Prévention des Déchets en cours d'élaboration = objectif de 7% sur 5 ans)	811 Communiquer sur la nécessité de réduire le volume des déchets et les changements de comportements (opération foyer-témoin)			
		812 Renforcer le tri sélectif des déchets recyclables (nouvelles filières, nouveaux points de collecte,...)			
			813 - Etudier l'instauration d'une tarification incitative pour des raisons de responsabilisation et d'équité et permettant de couvrir l'intégralité du service (action du programme local de prévention des déchets)		
			814 Inciter les entreprises locales à la réduction des déchets et produits d'emballage (convention avec la CMA)		
				815 Relayer l'information sur la réduction des emballages dès la conception auprès des entreprises locales (avec BreizPack et la technopole Quimper-Cornouaille)	
	8-2 Rechercher une valorisation des déchets	821 Installation d'une turbine de production d'électricité (VALCOR)			
			822 Faire la promotion du ré-usage, du troc entre particuliers		
				823 Rechercher une valorisation de la chaleur encore disponible à l'usine d'incinération (≈ 50%) pour limiter la TGAP : étude de traitement des déchets verts par broyage-séchage, conseil aux communes et incitation à la création de réseaux de chaleur (par le biais de la SCIC EBSC)	
				824 Installer une recyclerie / ressourcerie avec du personnel en insertion (partenariat CCA/ ACTIVE/ POLE EMPLOI et VALCOR)	
				825 Instaurer une communication plus régulière entre le syndicat VALCOR et la Commission Environnement de -CCA (activités, réflexion)	

	8-3 Traiter le plus localement possibles nos déchets non recyclables (incinération, enfouissement...)			832 En lien avec le SYMEED 29 : identifier un site d'enfouissement « local » des déchets ultimes (transports en décharge classée de Mayenne),	
				833 En lien avec le SYMEED 29 : mutualiser les outils d'incinération de la Cornouaille (VALCOR) pour pouvoir réduire progressivement la part de l'incinération au profit d'autres techniques (ex : méthanisation)	
				834 En lien avec le SYMEED 29 : inciter à l'utilisation des mâchefers de l'usine d'incinération (par exemple en sous-couches de routes : clause dans les CCTP des travaux CCA et communes)	
				831 Diffuser les informations du comité de suivi des rejets d'incinérateurs (dioxine, PCB, métaux lourds...)	
					835 Besoin d'une ou plusieurs installations de Stockage des Déchets Internes (ISDI) de Classe 3 (gravats, remblais,...)
Enjeu 9 : Couvrir le territoire en très haut débit et développer les usages TIC et multimédia	9-1 Développer l'utilisation des TIC et du multimédia avec les usagers	911 Animation multimédia			
		912 Mise en service d'un E-bus afin de favoriser l'accès au numérique pour tous			
		913 Développement des outils SIG Système d'Information Géographique (grand public, communes, professionnels)			
				914 -Mettre en œuvre un outil de gestion de la relation usager pour améliorer la prise en compte et le traitement des demandes des administrés	
	9-2 Desservir en très haut débit (fibre optique)			927 Proposer un service commercial de visioconférence aux entreprises TPE-PME et associations <u>d'ici 2014</u>	
		921 Provision de 200 k€ à 800 k€ par an dans le PPI de CCA			
			922 - Couvrir le territoire de CCA en fibre optique FTTH en 2030		
			923 - Dans le cadre de Bretagne THD, montée en débit (8 à 20 Mb/s) par le fibrage des centraux téléphoniques pour les secteurs les moins denses		
			925 - Constituer un patrimoine de données géoréférencées à partir des plans de recollement pour assurer la connaissance des infrastructures THD et faciliter les chantiers futurs. (en lien avec le SDEF et le SIG)		
				926 Pouvoir proposer aux entreprises au moins une ZA équipée en THD <u>d'ici 2014</u> (par exemple au sein de la future pépinière d'entreprises)	
9-3 Prévenir les risques potentiels de l'exposition aux ondes électromagnétiques				931 Suivre les recommandations et appliquer le principe de précaution chaque fois que possible (éloignement émetteur / habitant)	

III. Travailler et entreprendre

Enjeu 10 :
Accueillir et accompagner les entreprises en réseaux

10-1 Mettre en réseau les entreprises pour développer les piliers de l'économie locale (artisanat, commerces, agroalimentaire, pêche, nautisme, tourisme...)	1011 - Livret d'accueil des porteurs de projet et suivi des porteurs de projets			
	1012 - Plan d'actions en faveur de l'artisanat			
	1013 - Salon de l'écoconstruction			
	1014 - Forum de la création et de la reprise d'entreprises			
	1015 - Pôle alimentaire de Cornouaille « IALYS » (piloté par QCD)			
	1016 - Convention de partenariat et plan d'actions avec les offices de tourisme.			
	1018 - Pérenniser le salon écodéveloppement durable des entreprises			
		1019 - Salon nautique à flot (tous les 2 ans)		
	1010 - Mise en place d'animations thématiques à l'attention des chefs d'entreprise			
	10-2 Soutenir la création et l'activité des entreprises	1021 - Création d'une pépinière d'entreprises		
		1022 - Création de 4 parcs d'activités artisanaux (Elliant, Névez, Saint-Yvi, Tourc'h)		
		1023 - Proposer une offre immobilière neuve pour des entreprises de services tertiaires. Ex. : Colguen 2		
10-3 Aménager et gérer qualitativement les zones d'activités économiques et les bâtiments des entreprises			1033 - Etudier l'opportunité de transférer les ZAE communales à CCA et de les requalifier sur 15 ans	
			1034 - Aides financières communautaires pour la requalification des ZAE situées en entrée de ville et les friches industrielles	
	1031 - Mettre en place des critères d'aménagement et de suivi communs à l'ensemble des ZAE du territoire (cahier des charges harmonisé) en lien avec le référentiel Bretagne Qualiparc.			
		1022 - Création de 4 parcs d'activités artisanaux (Elliant, Névez, Saint-Yvi, Tourc'h)		
		1035- A travers l'adhésion à QCD, réflexions sur la vocation de chaque ZAE, la globalité de l'offre foncière de CCA (yc tertiaire) et une signalétique harmonisée		

**Enjeu 11 :
Développer et renforcer de nouvelles filières**

11-1 Renforcer la filière habitat durable et éco-construction	1111 - Programme de développement de l'éco-construction avec la COCOPAQ (dont salon annuel)			
		1112 - Promouvoir le Bâtiment Durable Armoricaïn (avec l'association Approche Eco-Habitat) auprès des habitants au niveau des demandes d'urbanisme (C.U)		
		1113 - Identifier les freins dans les PLU au développement de l'éco-construction		
	1115 - Construire un écopôle (centre de ressources)			
		1114 - Développer les activités autour de l'éco-pôle (centre de ressources)		
11-2 Construire et pérenniser la filière Bois-énergie	1121 - Etude de faisabilité d'une filière locale avec la Cocopaq			
	1122 - Mise en place d'une charte de gestion durable de la ressource bocagère			
	1123 - Sensibiliser au développement de l'utilisation du bois-énergie auprès des élus et établissements para-publics (chaudière, réseaux de chaleur,...)			
	1124 - Mettre en place une filière locale pour approvisionner le chauffage des collectivités ou d'autres structures (création d'une SCIC avec les acteurs locaux et la Cocopaq)			
		1125 - Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de l'utilisation du bois-énergie (plaquettes, pellets,...) en remplacement de chaudières existantes aux énergies fossiles		
11-3 Promouvoir les activités de la filière alimentaire		1131 - Promouvoir les circuits alimentaires de proximité dans les cantines publiques et auprès des habitants : utilisation des clauses disponibles dans les marchés des collectivités		
11-4 Etudier les perspectives concernant les filières nautiques et marines			1143 - Etudier la faisabilité d'une valorisation des algues vertes en partenariat avec le CEVA et les partenaires institutionnels (Conseil régional notamment) dans le cadre du Contrat de baie	
	1141 - Étudier le réaménagement et le développement du port de Concarneau (CG29 + ville + CCI)			
			1142 - Favoriser la mise en réseau des activités maritimes autour de l'Interprofession du Port de Concarneau (IPC)	

Enjeu 12 : Encadrer l'activité commerciale et améliorer la qualité d'aménagement des Zones Commerciales	12-1 Renforcer les centralités commerciales (centres-villes et bourgs)	1211 - Maintenir les commerces dans les centralités (SCoT)			
				1212 - Aides au maintien des derniers commerces alimentaires de proximité	
					1213 - Accompagner les communes dans l'acquisition de RDC marchands en centre-bourg pour maintenir l'activité commerciale ("commerces-relais", "multiservices"...) tout en préservant l'accès aux logements en étages. Ex. : utilisation du droit de préemption commercial
	12-2 Améliorer la qualité paysagère et urbaine des zones et des bâtiments des entreprises commerciales			1222 - Mettre en place une charte intercommunale d'entrée de ville avec les entreprises	
		1221 - Conception des zones économiques communautaires selon le référentiel Bretagne Qualiparc			
					1223 -Requalification des zones d'activités communales dégradées
Enjeu 13 : Promouvoir l'offre touristique	13-1 Améliorer le développement et la promotion touristique du territoire		1314 - Développer les produits de séjour (avec des partenaires tour operator)		
				1315 - Signalétique CCA (routes) dans les communes, afin d'identifier les entrées sur le territoire.	
		1311 - Développer la communication touristique par les TIC (SIG, visites virtuelles, web-manager...)			
		1312 - Poursuite des programmes d'animation avec la SEPNB-Bretagne Vivante,...			
				1316 - Rechercher les moyens de favoriser le tourisme d'affaires	
	13-2 Entretenir les circuits de promenades et de randonnées et promouvoir les pratiques marche/course/vélo		1323 - Développer les chantiers d'insertion pour l'entretien des chemins communautaires		
				1324 - Développer l'événementiel pour une randonnée communautaire	
					1325 - Achever la voie verte Roscoff- Concarneau (tronçon La Boissière-gare) et la « commercialiser » activement
		1321 - Proposer des itinéraires de liaison intercommunaux et une offre « Boucle CCA » sur 3/4 jours			
		1322 - Développer les sentiers d'interprétation			
				1326 - Développer les chantiers d'insertion pour l'entretien des chemins communaux	

IV. Se déplacer et découvrir

Enjeu 14 : Développer des moyens de transports alternatifs à la voiture	14-1 Organiser un réseau de transports collectifs efficace au niveau intercommunal			1414 - Communiquer sur la participation obligatoire des employeurs (50%) aux abonnements de transport collectif des salariés (cf. expérience de BUSCO et Quimper Co.)	
				1415 - Avec l'instauration du Versement Transport, améliorer la cohérence des horaires et lieux de desserte des transports collectifs avec les entreprises	
				1416 - Intégrer dans les marchés de transports des objectifs d'augmentation de la fréquentation, afin d'inciter les délégataires à l'efficacité du service	
				1417 - Réflexion globale sur les tarifs pour incitation à l'utilisation des transports en commun (par exemple, étude de la gratuité certains jours ou à certaines heures. Avoir un retour d'expérience des collectivités ayant mis ce système en œuvre)	
		1411 - Promouvoir l'utilisation des transports collectifs au niveau intercommunal (communication, marketing)			
		1412 - Instauration progressif du Versement Transport pour financer notamment des nouveaux services de transports collectifs			
		1413 - création d'un comité des usagers			
	14-2 Apporter une alternative efficace et pertinente à la voiture individuelle (1,2 personne par voiture en moyenne nationale)			1421 - Communiquer sur les outils de mise en relation existants (Breizhgo,...) et inciter à proposer des trajets en covoiturage	
				1422 - Développer les aires de co-voiturage dans les communes et aménager des points « stop covoiturage »	
				1423 - Aider les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacements inter-Entreprise (PDE) et d'Administration (PDA)	
				1424 - Préserver la possibilité à long terme de mettre en place un TCSP entre Concarneau et Rosporden (à ce titre : préservation de l'emprise de la voie ferrée)	
				1425 - Aménager des pôles d'échanges multimodaux	
	14-3 Développer les modes doux et les itinéraires de proximité à pied ou vélo		1432 - Elaborer un schéma intercommunal des liaisons douces		
		1431 - diagnostic préalable à l'élaboration d'un schéma des liaisons douces			1433 - Créer des pistes cyclables sécurisées (site propre) entre certains bourgs => politique du vélo avec le CG29
					1434 - Anticiper les aménagements liés aux déplacements doux lors des travaux de voirie et opérations d'aménagement communales

15-1 Assurer un aménagement équilibré dans le domaine de la culture et le patrimoine (écoles de musique et danse)			1513 - Maximiser la pratique artistique des habitants au meilleur coût (= chercher le maximum de pratiquants)	
			1514 - Assurer la promotion des événements culturels du territoire avec les associations (réseau 4ASS et +)	
			1515 - Favoriser la création artistique vivante : lieux de répétition, détection et promotion des groupes de musique locaux (-tous les styles de musique afin de mettre en avant la diversité présente sur le territoire).	
	1511 - Préserver la diversité des pratiques et des programmes des écoles et associations de musiques (du loisir aux pratiques plus poussées)			
	1512 - Soutien financier à 4 Ass.			
				1516 - Favoriser l'accès à la culture /loisirs des familles modestes (repérage des familles modestes via CCAS, généralisation du Quotient Familial, étudier la mise en place de tarifs dégressifs...)
15-2 Coordonner la lecture publique			1522 - Mise en réseaux informatiques des fonds documentaires des bibliothèques du territoire (mutualisation, mise en place d'un logiciel avec SGBD)	
			1523 - Décentralisation de la lecture publique dans les quartiers (étudier par exemple le transport des livres par le réseau de transport communautaire, la mise en place de « boîtes à livre »...)	
			1524 - Développer les lectures auprès des personnes mal voyantes (« livres lus »)	
			1525 - Étudier la création d'une médiathèque communautaire avec un fond numérique important (dématérialisation des œuvres avec e-books)	
	1521 - Réactivation du réseau des bibliothécaires			
15-3 Valoriser les musées des Beaux-Arts de Pont-Aven et de la Pêche à Concarneau			1534 - Gérer, protéger et montrer les œuvres détenues par les communes n'entrant pas dans la programmation des deux musées communautaires	
	1531 - Faire des musées des outils de communication et d'attractivité touristique du territoire			
	1532 - Renforcer l'accès aux œuvres pour tous les scolaires.			
	1533 - Développer les ateliers de pratiques artistiques			
15-4 Favoriser l'accès à la culture bretonne (langue, danses, musiques, fêtes...)			1541 - Communiquer sur les lieux d'enseignement du breton	
			1542 - Mettre en place des sections « bretonnes » dans les bibliothèques	
			1543 - Etudier l'opportunité de signer et mettre en œuvre la charte Ya d'ar brezhoneg (« oui au breton »)	

V. Gérer les ressources internes de CCA

Enjeu 16 : Adapter les finances à la stratégie de développement durable	16-1 Maîtriser les finances locales (dans un contexte de moindres ressources externes)			1613 - Développer la comptabilité analytique, notamment dans l'optique du rapport annuel de DD avec le DOB.	
				1614 - Raisonner systématiquement en « coût global actualisé » (investissement + fonctionnement) pour les équipements et choix technologiques.	
				1615 - Vérité des prix du service déchets (augmentation prévisionnelle de la TEOM pour atteindre 100% de couverture) => dégager des marges d'investissements.	
				1616 - Examiner l'intérêt d'une étude d'optimisation des valeurs cadastrales « ménages » et « entreprises »	
		1611 - Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)			
		1612 - Etudier un pacte financier et fiscal entre les communes de CCA (cohérence fiscale)			
	16-2 Mutualiser les moyens (sans transfert de compétences)			1622 - Mutualiser les achats négociés entre CCA et les communes.	
				1623 - Partage des droits pour les logiciels DRH avec les communes.	
1621 - Mettre en place une ingénierie partagée avec les communes sur différents domaines (urbanisme, marchés publics adaptés, clauses d'insertion sociale...)					
Enjeu 17 : Développer une culture commune du Développement Durable	17-1 Adopter des pratiques d'achat public responsables			1712 - Accompagner les petites entreprises dans l'apprentissage de la réponse aux marchés publics (formation)	
		1711 - Réflexion systématique pour l'intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans les marchés publics CCA			
	17-2 Construire et gérer des bâtiments communautaires de façon exemplaire		1723 - Utilisation des produits d'entretien responsables dans les bâtiments communautaires, en particulier les centres aquatiques.		
			1725 - Promouvoir l'utilisation de matériaux non traités dans les nouvelles constructions (bois certifié, enduits et peintures naturels ...)		
			1724 - Utilisation d'innovations technologiques en éclairage (économie d'énergies des leds)		

		1721 - Promouvoir le Bâtiment Durable Armoricaïn (avec association approche éco-habitat)			
		1722 - Aménagements pour l'accès des personnes à mobilité réduite (obligatoire)			
17-3 Gérer durablement les ressources humaines de CCA		1731 - Attester du respect de l'obligation d'emploi de personnes handicapées (au moins 6% en équivalent temps plein)			
		1732 - Mettre en place d'un plan de formation des agents (Gestion prévisionnelle des emplois et des Compétences, GPEC) et d'évaluation			
					1733 -Plan de formations au niveau Sud Cornouaille
17-4 Communiquer et informer la population sur les actions de DD sur le territoire de CCA				1744 - Nommer des référents du Développement Durable au sein de CCA et des communes volontaires	
				1745 - Elargir l'Agenda 21 « institutionnel » aux acteurs du territoire (associations, entreprises,...) => futur Conseil de Développement de l'agglomération ?	
		1741 - Communication sur les actions de CCA dans Passerelle			
		1742 - Rapport annuel de DD (tableau de bord pédagogique)			
		1743 - Salon éco-développement et lauréats des initiatives de DD			
			1746 - Développer l'image et l'action de CCA sur Internet		
17-5 Dématérialiser les actes administratifs			1754 - Dématérialisation des envois des convocations et des documents aux élus		
		1751 - Dématérialisation du transfert des actes au contrôle de légalité.			
		1752 - Mise en ligne des DCE dans le cadre des marchés publics et incitation des entreprises à répondre sous forme dématérialisée			
		1753 - Formation des agents des communes sur la dématérialisation, en lien avec le syndicat Mégalis.			